



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1231, 1240 ET 1246

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 1^{er} mai 2017, le conseil a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 1231, intitulé : « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme ».

Règlement numéro 1240, intitulé : « Règlement sur la démolition d'immeubles ».

Règlement numéro 1246, intitulé : « Règlement sur les branchements de services municipaux d'égout ».

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h 15 à 12 h, et que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 4 octobre 2017

(S) Anne-Marie Piérard

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE